



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du Jeudi 13 mars 2014 à 20 h 30

Le treize mars deux mil quatorze, huit membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Daniel Lommer, Christophe Amant, Jean-Luc Kohli, M^{mes} Florence Gallois, Suzanne Bouychou, M. René Strémon et M^{me} Sylvie Chardon.

Etaient absents : M^{mes} Colette Allier, Catherine Mancini, Ariane Dufresnoy, MM. Romain Philippe, Monge Maurice et Christophe Chéron.

Pouvoir : M^{me} Allier à M. Lommer.

Monsieur Christophe Amant est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Jugement affaire FISSIER / Commune de Jouy sous Thelle (droit de passage)

Monsieur le Maire informe que le Tribunal de Grande Instance de Beauvais a rendu son jugement, par ordonnance en date du 27 janvier 2014, concernant le recours porté par Madame Chantal FISSIER et relatif à l'extinction de la servitude de droit de passage d'une parcelle rachetée par la Commune le 25/05/2010.

La plaignante a été déboutée et condamnée à :

- libérer l'assiette du droit de passage dans le délai d'un mois suivant la signification du jugement et sous astreinte provisoire de 50 € par jour de retard pendant 3 mois à compter de l'expiration de ce délai d'un mois, avec exécution provisoire
- verser à la Commune une indemnité de 1500 €

Ces conclusions ont été validées par le Maire afin d'engager les procédures.

Le jugement a été signifié à M^{me} FISSIER le 26 février 2014 par Huissier de Justice.

Monsieur le Maire rappelle que la notification de l'ordonnance est consultable en Mairie durant les permanences, que les frais d'avocat, des diverses recherches et d'huissier restent à la charge de la Commune, soit à ce jour, la somme de 3 136,67 € TTC.

II / Vote du Compte Administratif 2013

Madame Suzanne BOUYCHOU est élue, parmi les membres présents, pour assurer la présidence concernant ce vote et Monsieur le Maire quitte temporairement la salle pour la phase de vote.

Après avoir pris connaissance du compte administratif pour l'année 2013, le **Conseil Municipal délibère, vote et accepte** ce compte pour :

- un résultat de clôture excédentaire de 283 429,03 € pour la section de fonctionnement,
- une intégration de la dette de la CCTB d'un montant de 27 718,16 € en déficit d'investissement
- un résultat de clôture excédentaire de 18 534,18 € pour la section d'investissement,

Monsieur le Maire ne participe pas à ce vote.

8 conseillers sont « Pour »

III / Vote du Compte de Gestion de la Trésorerie pour l'année 2013

Madame Suzanne BOUYCHOU est élue, parmi les membres présents, pour assurer la présidence concernant ce vote et Monsieur le Maire quitte temporairement la salle pour la phase de vote.

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de la Trésorerie pour l'année 2013, le **Conseil Municipal délibère, vote et accepte** ce compte statuant :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013
- sur l'exercice du budget primitif 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves particulières de sa part.

Monsieur le Maire ne participe pas à ce vote.

8 conseillers sont « Pour »

IV / Affectation de résultat

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents, qu'à l'occasion du vote du compte administratif 2013, il a été constaté le résultat de clôture suivant :

- section de fonctionnement, excédent de 283 429,03 €
- intégration de la dette de la CCTB, soit une dépense d'investissement de 27 718,16 €
- section d'investissement, excédent de 18 534,18 €

Il demande alors au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'affectation de résultat sur l'exercice 2014.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour affecter** les excédents de l'exercice 2013 sur l'exercice 2014 comme suit :

- section d'investissement : article R001 pour la somme de 18 534,18 €
- section d'investissement : article R1068 pour la somme de 9 617,82 €
- section de fonctionnement : article R002 pour la somme de 273 811,21 €

9 conseillers sont « Pour »

V / Demande de subvention pour la plantation de haies dans le but de retenir la neige

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents que les rues de Jouy le Bois, rue de St Michel et rue de Porcheux au hameau des Horgnes sont souvent encombrées de congères, étant donné que rien ne retient la neige à ces endroits stratégiques et particulièrement ventés.

En conséquence, avec l'accord des Agriculteurs, il est envisagé de planter des haies sur le Domaine Public, pour tenter de retenir la neige et éviter que des congères ne se forment.

Pour cela, une aide financière du Département, au titre de la *création d'espaces d'accompagnement de la voirie* est sollicitée pour l'année 2014.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour engager** les travaux de plantation de haies, soit 580 ML, par l'entreprise NOEL, pour la somme de 5 191 € HT.

A ce titre, une aide financière du Département sera demandée selon le taux en vigueur de 32 % du montant HT. Il est précisé que les fonds seront inscrits au budget primitif 2014 et que les travaux ne seront engagés qu'à réception de l'accord de subvention.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour élaborer le dossier de subvention, inscrire les crédits au budget primitif 2014 et engager les travaux à réception de l'accord de la subvention.

9 conseillers sont « Pour »

La séance est levée 21 h 15

Le 18 mars 2014

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Renseignements utiles

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE DE RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en 1998 doivent se faire inscrire en mairie sur la liste de recensement militaire dès leurs 16 ans.

Inscription durant les permanences munie du livret de famille.

Inscription **obligatoire** réclamée pour les divers concours, examens, conduite accompagnée ...

COLLECTE DE L'AMIANTE

La Collecte de l'amiante à la déchetterie de Liancourt-Saint-Pierre aura lieu le samedi 12 avril 2014.

Ce même jour le point propre de Porcheux/La Houssoye sera fermé au public.

LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

La prochaine Collecte des encombrants aura lieu dans la Commune le jeudi 17 avril 2014. Pensez à sortir vos objets le mercredi soir, rangés proprement sur le trottoir. Les objets non collectés devront être rapidement retirés de l'espace public.

COLLECTE DE PELOTES DE LAINE

Une habitante de Jouy-sous-Thelle s'engage à faire des layettes pour les Restos du Cœur. Afin de satisfaire à sa demande, vous êtes invités à déposer en Mairie dans des sacs :

- pelotes de laine claire,
- pelotes propres.

En vous remerciant pour votre générosité.

COLLECTE DE VETEMENT ET LINGE DE MAISON

La Communauté de Communes du Vexin Thelle (CCVT) met à votre disposition une collecte au porte à porte de textiles, linge de maison et chaussures. Des sacs vous seront distribués par la Communes en temps utiles. Vous trouverez sur la brochure jointe les dates de collecte pour Jouy sous Thelle ainsi que quelques explications complémentaires pour cette collecte.

Il est également rappelé qu'une borne d'appoint se situe sur le parking du Stade de Jouy sous Thelle.

LE PARC D'ATTRACTION SAINT-PAUL RECRUTE

Vous êtes à la recherche d'un emploi, alors sachez que le Parc d'attractions de SAINT-PAUL recrute dans différents corps de métiers (Hommes - Femmes). 200 postes sont à pourvoir (Pilote d'attraction, Employé de restauration, Caissier, Hôte d'accueil, Cuisinier, Serveur, Secouriste, Agent d'entretien, Manager restauration). SAINT-PAUL n'est distant que de 16 Km de JOUY-SOUS-THELLE et pour cette année 2014, il sera ouvert au public du 12 avril au 2 novembre.

Pour en savoir plus, consultez le site Internet de la Commune et envoyez votre Curriculum Vitae (avec photo et lettre de motivation) à : Parc Saint Paul - Service du Personnel - 47, rue de l'Avelon - 60650 SAINT-PAUL.

BODIGA PIZZA

Chaque lundi, de 17h00 à 21h30, Bodiga Pizza vous proposera le meilleur de ses pizzas sur le parking face à la Mairie.

**Pour votre Information, n'oubliez pas de consulter
le site Internet officiel à l'adresse :
www.jouysousthelle.fr**